

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ACCUEIL JEUNES 14/18 ans

Adopté en Conseil d'Administration du CCAS par délibération n° 32/2023 du 21 juin 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

application agréée E-lepass.com

Villardeau - 77150 Lésigny • tél.: 01 60 34 51 60 • fax : 01 60 34 51 61

www.lesigny.fr

MODALITÉS D'ACCUEIL

L'Accueil Jeunes de Lésigny fait partie du service Enfance-Jeunesse. Il accueille les jeunes dès leurs 14 ans et jusqu'à la veille de leurs 18 ans.

Les jeunes n'ayant pas encore 14 ans mais entrant en 4^{ème} en septembre, pourront intégrer l'Accueil Jeunes dès le mois de juillet.

Il a pour mission principale de créer un accueil général permettant d'en faire un véritable lieu de vie à disposition de la jeunesse.

La structure est située à l'Espace Culturel à l'Entre-Deux-Parcs sise avenue des Hyverneaux à Lésigny ☎ 01.60.02.23.38.

L'accueil jeunes est ouvert :

Période scolaire :

Mercredi et samedi de 14h à 19h

Vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 14h à 19h

MODALITÉS D'ADMISSION

L'accès à l'Accueil Jeunes est soumis à une inscription par année scolaire, en complétant le dossier d'admission.

Le dossier d'admission est à remplir sur votre Espace Citoyens. Vous devrez fournir tous les justificatifs nécessaires afin que votre dossier soit pris en compte et mis à jour.

Pour les familles ne disposant pas d'outils informatiques, le dossier est disponible sur le Pôle Jeunesse, au service Enfance Jeunesse ou en Mairie. Il est à remettre au secrétariat du Service Enfance Jeunesse (24 bis rue de la Forêt de Jouy) ou auprès de l'équipe d'animation du Pôle Jeunesse.

Le dossier doit être complet : photocopies des vaccinations, attestation d'assurance, certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, un test d'aisance aquatique et un brevet de 50m.

MODALITES DE FACTURATION

Une adhésion annuelle est obligatoire pour chaque année scolaire. Le tarif est adopté en Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Les factures sont disponibles sur votre Espace Citoyens, une fois le dossier d'admission validé.

Les familles seront informées par courriel à l'adresse mail indiquée sur le dossier famille.

Une adresse mail valide devra être indiquée obligatoirement.

Les familles souhaitant recevoir les factures par voie postale devront le notifier via l'Espace Citoyens lors de l'inscription.

Tout changement d'adresse et/ou de mail en cours d'année, devra être signalé dans les plus brefs délais.

Le paiement en ligne par Carte Bancaire est possible sur le site internet de la Ville : www.lesigny.fr - Le coin des Parents - Espace Citoyens.

Il est également possible, d'effectuer les règlements par chèque.

ENCADREMENT

L'Accueil Jeunes est déclaré en tant qu'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Les règles d'encadrement et de fonctionnement sont donc précisées et clairement définies par la réglementation. La direction et l'animation sont assurées par des agents territoriaux diplômés.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ACCUEIL, À LA TENUE ET À L'HYGIÈNE

- ✓ L'accueil du jeune se fait sur le temps d'ouverture de la structure et a pour mission de proposer aux adhérents des animations sportives, culturelles et d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet.
- ✓ Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est demandée. Toute personne, ne répondant pas à ces conditions, sera exclue de la structure.
- ✓ Tout comportement dangereux, irrespectueux ou incident pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate.

MODALITES DE RESERVATIONS AUX SORTIES OU ACTIVITES

Une réservation via l'espace citoyens est obligatoire pour chaque sortie et atelier proposés par l'Accueil Jeunes, au plus tard **10 jours avant la sortie ou l'activité**.

Vous avez la possibilité de réserver, modifier ou annuler **jusqu'à 10 jours avant le jour de l'activité ou de la sortie**.

Pour les familles ne disposant pas d'outils informatiques, des feuilles de réservation seront disponibles en format papier sur le Pôle Jeunesse. Elles seront à remettre à l'équipe du Pôle Jeunesse.

Après clôture des réservations, vous recevrez un mail de confirmation de réservation. L'ordre d'inscription ne sera pas un critère prioritaire. L'équipe se réserve le droit de prioriser les réservations afin de permettre l'équité entre les jeunes (familles n'ayant pas d'outils informatiques).

DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Il est strictement interdit d'introduire à l'intérieur de la structure tout objet dont la manipulation s'avérerait dangereuse.

La consommation de tabac ainsi que la détention et/ou consommation de produits stupéfiants ou d'alcool, à l'intérieur ou à proximité de la structure, sont formellement proscrites. Toute infraction constatée sera immédiatement sanctionnée avec une exclusion immédiate.

Il est formellement interdit de faire pénétrer des animaux.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITÉS

L'organisation de l'accueil et des activités relève de la responsabilité du C.C.A.S et s'effectue dans le respect de la réglementation en vigueur.

En cas de dégradation du matériel ou des locaux, les jeunes ou les parents des adolescents mineurs seront tenus de réparer ou de rembourser les dégâts occasionnés.

Le C.C.A.S décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les jeunes.

